

Plan d'action pour l'euthanasie des petits ruminants

Nom de l'entreprise :

Noms et coordonnées des personnes autorisées à décider d'euthanasier un animal :

Noms et coordonnées des personnes formées et autorisées à euthanasier un animal :

Contact en cas d'urgence :

Catégorie de l'animal	Méthode d'euthanasie ¹ et site	Confirmation de l'inconscience	Mesure complémentaire ²	Confirmation de la mort
Agneaux < 15 kg Chevreaux < 5 kg		• Aucun clignement ou mouvement des yeux au toucher • Aucun mouvement respiratoire rythmique • Aucun signe de conscience³		• Aucun pouls (observer la veine jugulaire, toucher la région du cœur sur le thorax et/ou ausculter le cœur) • Aucune respiration et aucun mouvement de l'animal (pédalage) • Pendant 5 minutes
Brebis ou chèvres (sans corne)				
Brebis ou chèvres (avec cornes)				
Béliers ou boucs (sans corne)				
Béliers ou boucs (avec cornes)				

Coordonnées des contacts

Clinique vétérinaire :

Transporteur/Équarrisseur :

Date de mise en place du plan :

Préparé par :

¹ **Méthode d'euthanasie acceptable** : tir d'arme à feu, tir de pistolet percuteur à tige pénétrante et tir de pistolet percuteur à tige non pénétrante

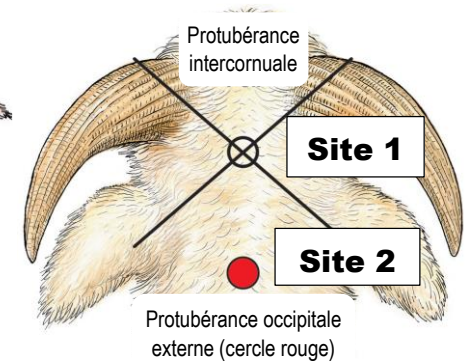
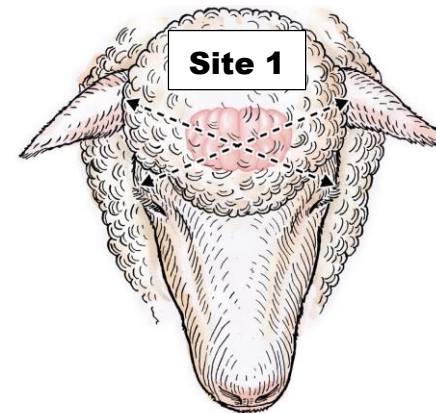
² **Mesure complémentaire acceptable** (obligatoire après un tir de pistolet percuteur, optionnel après un tir d'arme à feu) : injection intraveineuse ou intracardiaque d'une solution saturée de KCl (0,4 ml/kg) ou de MgSO₄ (2 ml/kg), saignée (jugulaire et axillaire), ponction cardiaque (saignée intrathoracique) et décérébration

³ **Signes de conscience** : reste debout, redresse la tête ou le corps, vocalise, cligne des yeux, réagit à un stimulus douloureux (ex : aiguille sur le museau)

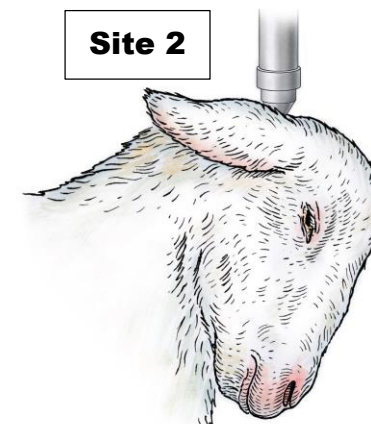
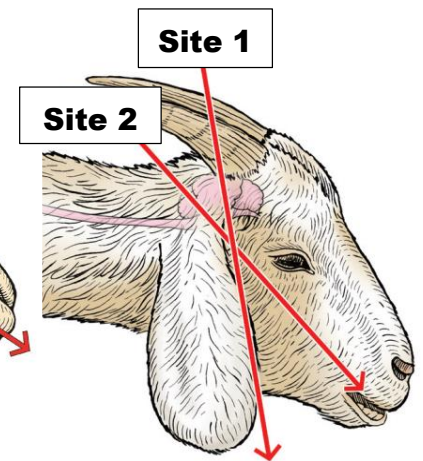
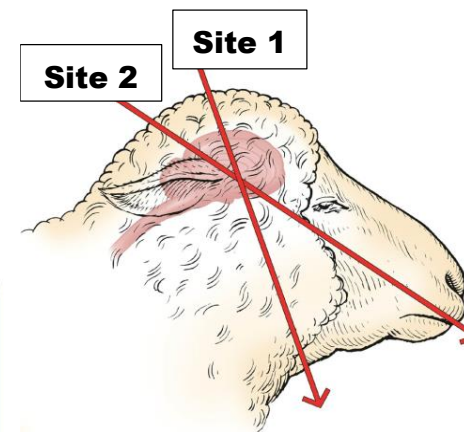
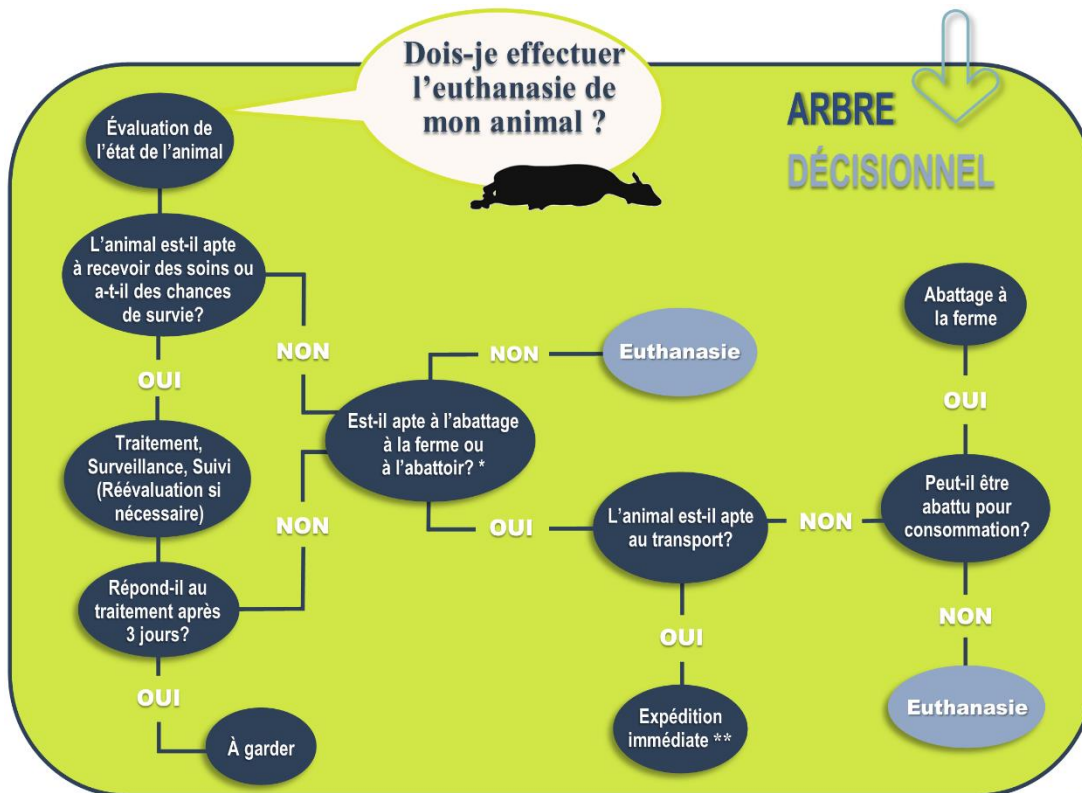
Repères anatomiques et angle de tir

(adapté de AVMA Guidelines for the Euthanasia of Animals: 2020 Edition p.116-118)

Pour les moutons et les chèvres, les repères anatomiques, les sites et les angles de tir sont les mêmes peu importe l'âge et l'espèce.



Arbre de décision sur l'euthanasie



Site 3 : arme à feu seulement

